



SERVICE PUBLIC DE SANTE  
HOPITAL DE MANTES LA JOLIE

JUIN 2015

# CHRONOS : faisons le point..age

La chronologie de la mise en place de CHRONOS est simple : en mars 2014 les agents de l'hôpital ont dû signer un relevé des compteurs avec leur cadre de service avant le passage de Gestor à Chronos.  
**Qui s'en souvient ? Qui l'a fait ?**

Le choix du logiciel devait permettre à terme aux agents de contrôler la validation des heures supplémentaires effectuées, des heures de temps partiel effectuées et non récupérées, de poser leurs congés annuels et RTT (que le cadre validera ou pas...), aux cadres de créer des roulements correspondant à la réglementation (44h en moyenne par semaine sur la durée du cycle...), à la DRH de bénéficier de la maintenance du logiciel liée au contrat...

## **A partir de là tout s'embrouille !!**

**La mise en place du nouveau logiciel aurait dû être préparée avec les bons paramétrages (plannings, roulements, valeur horaires des modèles journaliers informatiques,...) :**

Quel contrôle des horaires ? Est-ce-que tous les modèles ont été paramétrés ? Quand a été discuté le nombre de formats journaliers, les organisations des services, les obligations hebdomadaires ou mensuelles de travail ? Sur quelle base ? La validation des règles de gestion écrites et non orales portant sur le temps de travail tiré du décret 2002-9 sur le centre hospitalier ?

**Les trames de planning auraient dû être testées pour vérifier les bons calculs :**

Dans quels services ? Sous quel contrôle ? Quel retour ?

**Des services test auraient dû être mis en place avant de déployer en réel le logiciel :**

Le choix stratégique de la DRH a été : **NON**. Tout l'hôpital en même temps !!

De ce fait, on aurait pu comprendre un certain flottement dans la mise en place sur quelques semaines ; cependant cette situation dure depuis plus d'1 an !!

**Qu'a fait la DRH ?**

Un changement non prévu de presque tous les référents Chronos.

La mise en place d'une hot-line directe avec l'éditeur de logiciel.

Un audit technique sur le système informatique.

Des formations aux cadres à la réglementation sur le temps de travail (bien utile pour certains !!)

Des mises en demeure de l'éditeur avec menace de non paiement.

## Quel résultat ?

- Des modifications incessantes du paramétrage écrasant les corrections d'anomalie faites par les cadres (ceux qui ont encore le courage de le faire...)
- L'impossibilité de comparer les heures supplémentaires effectuées avec une comptabilité informatique.
- Une méfiance envers la DRH et les cadres sur la véracité des informations données à un instant « T ».
- Avec un **Plan de Retour à l'Equilibre** en cours, il est très facile de penser que les heures supplémentaires, les repos de temps partiel, passent à la trappe puisqu'il n'y a pas de moyen de contrôler ce que comptabilise l'informatique !!  
En 2013, près de 300 000 heures supplémentaires (plus de 190 postes temps plein) ont été valorisées (réellement effectuées) par la DRH dans le bilan social, qu'en sera-t-il en 2014 ? Et en 2015 ?

## Pour FORCE OUVRIERE le constat est alarmant :

*Pas de trace vérifiable des heures de travail effectuées par les agents,  
Pas de trace validée des heures supplémentaires effectuées par les agents,  
Pas de règle écrite de validation pour porter des recours.*

*Une volonté affichée du centre hospitalier et de ses responsables, passés et certains présents, de mettre de côté les organisations syndicales représentatives pour établir les règles de gestion du temps de travail.*

*Malgré nos demandes incessantes de mettre en place des filets de sécurité pour que les agents ne soient pas floués, la DRH est restée sourde à cette demande et ne sait plus comment faire pour se sortir de ce guêpier...*

*Les responsabilités doivent être assumées par les intervenants et des modifications rapides et efficaces doivent être mises en place pour rétablir une confiance entre la DRH et le reste des agents.*

*Dans d'autres C.H. ce logiciel fonctionne, pourquoi pas à Mantes ?*

*Nous appelons les agents à comptabiliser leurs heures de travail de façon mensuelle sans laisser à qui que ce soit le droit d'en disposer sans motif valable !!*

**FORCE OUVRIERE  
A VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN**

Bd Sully 78200 MANTES LA JOLIE

Tél. : 01 34 97 43 61 – 06 95 82 28 21

E-mail : [syndicat.fo@ch-mantes-la-jolie.fr](mailto:syndicat.fo@ch-mantes-la-jolie.fr)

Blog FORCE OUVRIERE hôpital de Mantes : <http://syndicatforceouvrierehopitaldemantes.hautetfort.com>